

APPRENTISSAGE 1 AN

PROJET D'INGÉNIERIE D'AFFAIRES INDUSTRIELLES

QUI SOMMES NOUS ?

L'École Supérieure des Technologies et des Affaires (ESTA) développe depuis 39 ans la formation d'**Ingénieurs d'Affaires Industrielles** à Belfort avec la **double compétence commerciale et technologique**.

MODALITÉS

Durée : 1 an (à partir de septembre).

Rythme (au choix) :

- **Apprentissage alterné** de septembre à septembre : 2 semaines en école - 2/3 semaines en entreprise
- **Apprentissage continu** à l'ESTA de septembre à septembre, puis en entreprise jusqu'à septembre (N+1).

Contrat :

- Signature entre l'ESTA, l'entreprise et l'étudiant d'un protocole d'apprentissage rappelant les missions et les objectifs pédagogiques,
- Signature entre l'entreprise, l'étudiant et l'UIMM (CFA) d'un contrat d'apprentissage (CERFA) et d'une convention de formation.

Rémunération : au minimum 53% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel, sauf accord collectif applicable plus favorable.

Avantage : mêmes conditions que les salariés.

Temps de présence : 35h par semaines.

ésta

Angélique GALLOY
Directrice des Relations
Entreprises

T. 03 84 54 54 76
M. 07 86 61 36 83

agalloy@esta-groupe.fr

ORGANISATION

Profil : étudiants de 5^{ème} année du Parcours Grande École ou du Parcours Post-Bac +2.

Les objectifs :

Mise en place d'un plan de développement commercial, de stratégie marketing ou plus généralement de gestion de projet.

Exemples de missions :

- Réaliser ou mettre à jour des études de marché/benchmarking,
- Travailler sur de nouveaux projets de relation-client ou bien de plan média,
- Pratiquer des analyses de vente,
- Réaliser une étude concurrentielle,
- Elaborer des éléments de plan marketing : politique prix/produit, force de vente, distribution, communication ...
- Participer et mener un projet d'envergure stratégique pour l'entreprise (RH, logistique, achat...).

En partenariat



CALENDRIER

OCTOBRE À NOVEMBRE

Recensement, recrutement et entretiens.

DÉCEMBRE

Signature de la convention et prise de contact par l'étudiant avant le début du stage pour fixer les modalités de démarrage (heure d'arrivée, planning...).

JANVIER À JUILLET

Suivi de stage par un tuteur pédagogique (ESTA) en relation avec le tuteur de l'entreprise. Une visite de suivi en entreprise doit obligatoirement être organisée par l'étudiant au cours du stage.

Évaluations :

- Par l'entreprise : compétences, capacité d'apprentissage, savoir-faire, savoir-être.
- Par l'ESTA : suivi et assiduité des rendus pédagogiques, rédaction d'un rapport de stage et soutenance orale.

L'étudiant rédige ensuite un rapport de mission et un mémoire professionnel de fin d'études.